



Groupe de Travail Climat REDD Rénové

GTCRR

COORDINATION NATIONALE

N/Réf : 027/CA-GTCTT/OKK/10/2025

Kinshasa, le 13 octobre 2025

MINISTERE DES FINANCES - CABINET



A25-39454
13/10/2025 15:19

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat
(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents) ;
- A Son Excellence Madame la Première Ministre, Chef du Gouvernement
(Avec l'assurance de ma très haute considération) ;



A Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances et Président du Comité de Pilotage Politique du Fonds National Redd+ / Fonaredd
Centre Financier
Kinshasa - Gombe

Excellence Monsieur le Ministre,

Concerne : Vives préoccupations des organisations non gouvernementales environnementales nationales sur la non-priorisation des entités nationales dans la programmation CAFI-FONAREDD 2021-2025.

Les organisations non gouvernementales environnementales nationales qui ont été sélectionnées et notifiées pour bénéficier des financements CAFI pour la période 2021-2025 ont saisi le Groupe de Travail Climat REDD Rénové (GTCRR) relativement à l'objet renseigné en marge.

Des séances de travail qui ont été organisées à ce sujet, il est globalement ressorti qu'au regard des engagements pris, de part et d'autre, entre le Gouvernement de la République et son partenaire CAFI, dans le cadre de leur Partenariat pour la période 2021-2031, reposant sur la Seconde Lettre d'Intention, le Cadre Programmatique REDD+ 2021-2031, l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé le 30 mai 2022 et les arrangements institutionnels convenus, voici les doléances suivantes que le GTCRR vous soumet, en votre qualité de Président du Comité de Pilotage :

1. Les entités nationales ont été déclarées non éligibles au financement direct par CAFI, mais ont été admises à soumettre des expressions d'intérêt, si elles remplissaient les conditions suivantes : a) démonstration d'un ancrage territorial et d'une expertise technique sur les thématiques couvertes dans le cadre programmatique et ii) collaboration ancienne avec des projets ou coopérations internationaux. Sur cette base, et à la suite de l'appel d'offre lancé le 30 mai 2022, 17 entités nationales ont été retenues, au nombre desquelles 7 ont été alignées prioritaires pour la période...

...///...

2. Les agences internationales ayant accès direct aux financements CAFI et qui ont reçu d'attributions de marché pour gérer des programmes territoriaux (dont les PIREDD) ont été engagées à établir une cartographie et à procéder à la pré-identification des organisations nationales en tant que partenaires locaux d'exécution et à développer d'approches et de montages opérationnels permettant de déléguer une partie des activités à des modalités de mise en œuvre nationale en renforçant les acteurs locaux et dans une logique de durabilité ; et ce, sans recourir à une procédure d'appel d'offre pour les entités nationales pré-identifiées, étant donné la perte de temps généralement observé lorsque les agences internationales recourent à cette modalité.

A ce jour, alors que ce Second Partenariat entame la fin de sa première phase (c'est le dernier trimestre de la cinquième année), les entités nationales concernées expriment leurs vives préoccupations sur le retard et les risques que les engagements concernant les entités nationales ne restent qu'un vœu pieux.

Ces entités, avec l'appui du GTCRR, dénoncent que, dans la programmation actuelle CAFI-FONAREDD, elles n'ont pas été placées au même niveau de priorité que les entités internationales. Elles s'indignent du traitement différencié dont elles s'estiment victimes et entendent ici engager le Gouvernement de la République à relever ces faits, en attirant l'attention du Conseil d'Administration et du Secrétariat CAFI sur les risques d'un désengagement complet des entités nationales de tous les processus CAFI en République Démocratique du Congo.

Excellence Monsieur le Ministre, à toutes fins utiles et pour votre gouverne, les éléments qui fondent l'indignation des entités nationales peuvent être résumées de la manière qui suit :

1. Alors qu'on entame le dernier trimestre de la première phase du Second Partenariat RDC-CAFI, seules les agences internationales ont été priorisées dans la programmation CAFI-FONAREDD, ont pu bénéficier des financements CAFI et entamer la mise en œuvre de leur programme. En revanche, outre le GTCRR aucune entité nationale n'a pu franchir l'étape d'avoir son dossier soumis au Comité de Pilotage, voici déjà trois ans passés, étant donné que CAFI a multiplié des exigences qui alourdissent la procédure de leur contractualisation et finissent par jouer, au fil du temps, en défaveur des entités nationales. Pendant ce temps, le même niveau de rigueur n'est pas observé quand il s'agit des agences internationales.
2. Lors du premier Partenariat RDC-CAFI pour la période 2016-2020, certaines agences internationales n'ont pas performé, en termes de résultats attendus sur le terrain et de la gestion fiduciaire et comptable. Des éléments factuels existent, indiquant que ces agences ont épuisé tous les fonds qui étaient mis à leur disposition, sans avoir généré des résultats qui puissent être exploitables pour la suite des activités dans leurs zones d'intervention. Curieusement, dans la programmation CAFI-FONAREDD 2021-2025, ces mêmes agences internationales ont été de nouveau priorisées, avec des financements allant jusqu'à trois fois plus importants que ceux qui leur ont été attribués lors du premier Partenariat ; et ce, sans avoir fourni de garanties attestant qu'elles agiraient différemment cette fois-ci.

...///...

3. Pour corriger les dérapages du premier Partenariat RDC-CAFI 2016-2021, les agences internationales qui ont bénéficié des financements CAFI pour la période 2021-2025 ont toutes été engagées à pré-identifier dans leur PRODOC les entités nationales auxquelles elles devraient déléguer certaines activités des programmes qu'elles gèrent, en raison de l'ancrage géographique de ces dernières et de leur technicité. A ce jour, bien que ces entités nationales aient été clairement pré-identifiées dans les PRODOC, elles n'ont toujours pas, pour la plupart, été contractualisées jusqu'à ce jour, déjà presque deux ans après le démarrage des activités. Ici encore, ces agences internationales ne respectent ainsi ni leurs engagements contractuels, ni les documents de base du Partenariat RDC-CAFI, qui ont pourtant prévu d'amorcer sans tarder la responsabilisation de plus en plus forte des entités nationales dans la mise en œuvre de la Stratégie-Cadre Nationale REDD+.
4. Partenariat RDC-CAFI, qui ont pourtant prévu d'amorcer sans tarder la responsabilisation de plus en plus forte des entités nationales dans la mise en œuvre de la Stratégie-Cadre Nationale REDD+.
5. Les entités nationales sont désagréablement surprises de constater que CAFI multiplie des intermédiaires internationaux dans la gestion des programmes qui leur sont confiés (Agent de Gestion, Agent PSE, Agent de Coordination) et ne comprennent pas que les budgets des activités soient davantage réduits, avec implication sur le volume des cibles, pour rémunérer ces différents intermédiaires. Elles s'indignent de subir ces décisions, sans qu'elles ne soient entendues pour faire valoir leurs considérations. Comment une ONG internationale qui n'a pas suivi les réformes sectorielles nationales peut être mieux qualifiée qu'une ONG nationale à assurer la coordination technique d'un programme ? Tant que cela n'est pas compris par les entités nationales, on ne garantit pas un climat serein dans la vie des programmes confiés aux entités nationales.
6. Enfin, les entités nationales entendent rassurer qu'elles ne sont pas opposées à tout le dispositif de gestion des risques qui est déployé par CAFI, mais déplore tout le retard pris dans le démarrage de ces audits et leur élasticité. Tout a l'air d'une action calculée et bien planifiée pour davantage retarder ou annuler l'attribution des programmes aux entités nationales. Ce qui renforce les suspicions, effrite la confiance, pourtant intacte au départ, dans le Mécanisme CAFI et finit par reposer la question de la légitimité des programmes dominés par les agences et organisations internationales, sans considérations des nationaux.

Excellence Monsieur le Ministre, si la situation de change pas immédiatement et sans délai, les Congolais vont perdre de l'intérêt sur tout le Mécanisme CAFI, et cesser de le considérer désormais comme un processus crédible en République Démocratique du Congo, digne de leur soutien et surtout digne d'être engagée sur nos processus nationaux stratégiques.

Déjà, pour le dernier Comité de Pilotage en vue, si la question des entités nationales n'est pas inscrite à l'ordre du jour pour être examinée et validée, le GTCRR ne trouve plus d'intérêt à y participer, par solidarité à la cause des entités nationales, aujourd'hui largement frustrées.

...///...

Aussi, dans l'espoir que vous vous chargerez de porter ces vives préoccupations à notre Partenaire CAFI et obtenir des changements immédiats dans le sens de la contractualisation des entités nationales, sans tergiversation de plus, nous vous prions de bien vouloir agréer, Excellence Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération bien parfaite.

Omar KABASELE KABONGO



Président du Conseil d'Administration
et Membre du Comité de Pilotage Politique
du Fonds National Redd+/Fonaredd

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R

G
T
C
R
R